

## Communication aux actionnaires – Informations relatives à l'AG 2023

Chers actionnaires,

Comme les années précédentes, nous vous écrivons en amont de l'Assemblée Générale de La Française des Jeux ("FDJ") prévue le 27 avril 2023. A cette occasion, nous vous présentons les développements notables du groupe FDJ en matière de Gouvernance, de Rémunération et de RSE ainsi qu'une présentation des principales résolutions qui seront soumises à votre approbation lors de cette Assemblée Générale.

### **Performance financière et extra-financière 2022**

En 2022, La Française des Jeux a enregistré de très bons résultats, financiers avec une croissance dans tous ses secteurs d'activité et une amélioration de tous ses indicateurs de performance. Le Groupe a confirmé ses perspectives pour 2023 et mis à jour ses objectifs à horizon 2025, en cohérence avec sa trajectoire de croissance responsable.

Cette performance a bénéficié à toutes les parties prenantes de FDJ, notamment ses employés et ses commerçants partenaires, et a permis une importante contribution économique et sociétale à hauteur de 6,5 milliards d'euros.

Elle bénéficie également aux actionnaires de FDJ ; il vous sera ainsi demandé d'approuver un dividende de 1,37€ par action, en augmentation de 10% par rapport à l'année précédente (**résolution 3**). Le montant de ce dividende correspond à un taux de distribution de 85%, en ligne avec la politique du groupe de distribuer entre 80% et 90% du résultat net consolidé.

Le groupe FDJ poursuit ses ambitions RSE et continue de renforcer ses engagements sociaux, en particulier ses actions de prévention contre le jeu excessif et le jeu des mineurs avec plus de 10% de sa publicité dédiée au jeu responsable.

Les ambitions RSE du Groupe sont au cœur de ses orientations stratégiques et FDJ a également réalisé une performance extra-financière solide, notamment avec l'obtention de la note A+ par Moody's ESG pour la quatrième année consécutive, avec une note globale de 72/100 (contre 70/100 l'an dernier). Le Groupe a par ailleurs maintenu sa notation de 100/100 à l'index "Pénicaud", illustrant ainsi son fort engagement pour l'égalité femmes-hommes.

### **Composition du Conseil d'Administration**

Les mandats de quatre administrateurs du Conseil d'Administration arrivent à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale 2023. Le Conseil a pris acte du souhait de Monsieur Pierre Pringuet de ne pas être candidat au renouvellement de son mandat. Après un processus de nomination structuré, Monsieur Philippe Lazare a été nommé censeur en juin 2022 dans le but d'être nommé administrateur indépendant à l'Assemblée Générale 2023 (**résolution 8**). En tant qu'ancien Président Directeur Général d'Ingenico, spécialiste des prestations de paiements, jusqu'en 2018 et grâce à ses précédentes fonctions chez Eurotunnel (désormais Getlink), Monsieur Philippe Lazare apporte au Conseil son expérience de direction d'entreprises internationales, de gestion des acquisitions et intégrations d'entreprises ainsi que sa connaissance du secteur des nouvelles technologies. Il est par ailleurs membre du Haut Comité de Gouvernement d'Entreprise, ce qui apporte une perspective

complémentaire. Selon les critères du Code Afep-Medef, Philippe Lazare est considéré comme indépendant.

A l'issue de l'Assemblée Générale, sous réserve de l'approbation de sa nomination par les actionnaires, Monsieur Lazare assumera les fonctions d'Administrateur Référent et présidera le comité de Gouvernance, Nominations et Rémunération. Les missions de l'Administrateur Référent restent inchangées, et incluent, entre autres :

- Prendre connaissance des retours des actionnaires sur les questions de gouvernance ;
- Pouvoir proposer l'ajout de points supplémentaires à l'ordre du jour des réunions du Conseil d'administration ;
- Présider le Conseil d'administration en cas d'absence du Président ;
- Superviser l'évaluation périodique du Conseil ;
- Mener la session exécutive, hors la présence des administrateurs exerçant des fonctions exécutives ;
- Participer sans droit de vote aux réunions des comités dont il n'est pas membre.

Le Conseil d'Administration propose également de renouveler les mandats de trois administratrices indépendantes Madame Fabienne Dulac, Madame Françoise Gri et Madame Corinne Lejbowicz (**résolutions 5, 6 et 7**), après avoir considéré leur performance individuelle et la valeur ajoutée que chacune apporte au Conseil. Ont aussi été pris en compte leur disponibilité et leur forte implication dans les travaux du Conseil d'Administration, comme le démontre leur taux de participation élevé (93% chacune) aux réunions du Conseil et de leurs comités respectifs.

Ces renouvellements et cette nomination, soumis à l'approbation des actionnaires, renforceront l'expertise et les compétences du Conseil et contribueront à maintenir un haut niveau d'efficacité. Le niveau d'indépendance du Conseil de 50% et la parité femmes-hommes totalement équilibrée seront maintenus à l'issue du vote de ces résolutions.

### **Une structure de rémunération renforcée**

Le niveau de rémunération des dirigeants pour 2022 reflète la très bonne performance du Groupe FDJ. Pour la deuxième année, le mécanisme progressif visant à augmenter le bonus cible à hauteur de 100% de la rémunération fixe pour 2024 (hors surperformance) a été mis en place. Le « mix-rémunération » est donc équilibré avec un bonus annuel représentant 94% de la rémunération fixe et une attribution d'actions de performance (à la cible) de 100% de la rémunération fixe, soit 66% de la rémunération soumis à conditions de performance (**résolutions 10 et 11**).

Pour 2023, de manière cohérente avec ce qui a été annoncé précédemment, la rémunération fixe reste inchangée pour la durée restante des mandats des deux mandataires sociaux, à 320 000€ et 248 000€ pour la Présidente-Directrice Générale et le Directeur Général Délégué respectivement.

FDJ avait, en 2022, amélioré et structuré les critères RSE/Jeu Responsable dans la rémunération court-terme afin d'aligner la rémunération des dirigeants à ses ambitions RSE. Le Conseil continue de prendre en compte les commentaires de ses actionnaires et propose pour 2023 de renforcer le lien avec ses engagements RSE en :

- Remplaçant le critère RSE externe (notation Moody's ESG) par un critère interne lié à la diversité de genre au sein des managers du Groupe, pour un poids de 5%, et

- Conditionnant la surperformance du bonus annuel à un accomplissement minimum des critères RSE et Jeu Responsable. Le taux d'atteinte du bonus sera en effet plafonné à 100% et ne permettra pas une rémunération de la surperformance des critères financiers si les critères RSE atteignent moins de 20/30 points.

Le Conseil d'Administration a également amélioré le niveau de transparence en rendant publiques les cibles pour le critère de performance managériale (10% de la rémunération court-terme) ; ainsi qu'une meilleure granularité dans l'échelle d'acquisition pour ce critère, permettant une évaluation plus précise de la performance à la fin de la période donnée.

De plus, dans le cadre du pouvoir de discrétion du Conseil d'Administration, une potentielle rémunération exceptionnelle serait désormais plafonnée à 100% du montant fixe. Pour rappel, une telle rémunération ne pourrait être décidée que dans des circonstances spécifiques et l'usage du pouvoir de discrétion par le Conseil serait rendu public et justifié. Aucune rémunération exceptionnelle n'a été attribuée en 2022.

Le plan de rémunération à long terme LTI proposé pour 2023 est inchangé par rapport à 2022 et maintient un lien fort avec les performances financières et extra-financières du groupe. Le conseil s'assure, à travers la définition de cibles rigoureuses, d'un alignement fort de la rémunération avec la performance (**résolution 12**).

Nous espérons que ces éléments vous sont utiles et que vous soutiendrez le Conseil d'Administration dans ses efforts pour toujours s'aligner sur les meilleures pratiques et les standards du marché.

Nous comptons sur votre participation à l'Assemblée Générale et sur votre soutien à toutes les résolutions que nous soumettons à votre vote.

N'hésitez pas à nous contacter à [invest@lfdj.com](mailto:invest@lfdj.com) pour plus de détails sur l'agenda de notre Assemblée Générale de 2023.

Bien à vous,

Marc Willaume

Relations Investisseurs & Communication Financière

mwillaume@lfdj.com / +33 6 07 43 03 96